

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 2 juillet 2021 à 8 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
Mme Isabelle Dubois, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Jérémie Ernould

Madame la vice-présidente Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

[CE-2021-1452](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif à l'action collective *Makoma c. Ville de Québec et al.* dans le dossier de la Cour supérieure numéro 500-06-001031-190 - [AJ2021-019](#) (CT-AJ2021-019) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° conditionnellement à l'approbation du tribunal, du présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, selon des conditions et modalités substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente de principe entre les parties;
- 2° du paiement d'un montant de 412 750 \$, par chèque ou virement, à l'ordre de *Décarie Avocats en fidéicommiss*;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

CE-2021-1453 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Stratégies ActivCarts inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés* - **DE2021-700** (CT-DE2021-700) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Stratégies ActivCarts inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1454 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets sociétaux locaux* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Financement du milieu de vie du Piolet 2* - **DE2021-712** (CT-DE2021-712) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 150 000 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation du projet *Financement du milieu de vie du Piolet 2*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une subvention maximale de 150 000 \$, dans le cadre du volet *Projets sociétaux locaux* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1455 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et XEOS Imagerie inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ville 3D - DE2021-778* (CT-DE2021-778) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 237 130 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ville 3D*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et XEOS Imagerie inc., relative au versement d'une subvention maximale de 237 130 \$, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1456 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et de servitudes situés en bordure de l'autoroute Charest, de la rue Mendel, du boulevard de la Chaudière, de l'avenue Le Gendre, de la rue Louise-Fiset, du boulevard Laurier, de la route de l'Église, du boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue Saint-Joachim, relativement au projet de *Réseau structurant de transport en commun - DE2021-793* (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :
 - une partie des lots 1 695 639 et 1 696 353, ainsi que le lot 1 696 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies approximatives respectives de 3 578,3 mètres carrés, 25 411,6 mètres carrés et 6 512,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1695639-1.DGN, acq1696353-1.DGN et acq1696354-1.DGN, joints comme annexe 2 au sommaire décisionnel;
 - les lots 1 696 363 et 1 530 744 du même cadastre, de superficies respectives de 13 889,5 mètres carrés et 86 283,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1696363-1.DGN et acq1530744-1.DGN, joints comme annexe 3 au sommaire décisionnel, dont les parties sont identifiées par les parcelles A, B et C;
 - une partie des lots 1 530 732 et 6 195 808 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 7 213,8 mètres carrés et 16 804,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1530732-3.DGN et acq6195808-2.DGN, joints comme annexe 4 au sommaire décisionnel, dont la partie est identifiée par la parcelle 1. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des lots 1 530 732 et 6 195 808 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 885,4 mètres carrés et 2 317,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur lesdits plans préliminaires acq1530732-3.DGN et acq6195808-2.DGN, dont les parties sont identifiées par les parcelles 2 et 3, et acq6101866-2.DGN, tel qu'illustré sur ces mêmes plans préliminaires;

- les lots 1 695 501 et 5 033 139 du même cadastre, de superficies respectives de 4 645,2 mètres carrés et 6 730 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1695501.DGN et acq5033139.DGN, joints comme annexe 5 au sommaire décisionnel;
- le lot 1 665 888 du même cadastre, d'une superficie de 4 768,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire 2940, boulevard Laurier, joint comme annexe 6 au sommaire décisionnel;
- l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 887 du même cadastre, d'une superficie approximative de 337 mètres carrés, ainsi qu'une servitude de non–accès entre les points B et C sur une partie du lot 1 665 887 de ce même cadastre, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq1665887–5.DGN, joint comme annexe 7 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 1 665 887 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 319,2 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
- l'immeuble connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 362 258 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 11 398,7 mètres carrés et 203,8 mètres carrés, ainsi que deux parties du lot 6 052 825 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 176,7 mètres carrés et 1 198,9 mètres carrés, dont les parties sont identifiées par les parcelles 1, 2, 4 et 5, ainsi qu'une servitude de non–accès entre les points D et E sur les mêmes lots, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq6362258–6.DGN, joint comme annexe 8 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 6 362 258 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 478,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur deux parties du lot 6 362 258 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 305,2 mètres carrés et 344,6 mètres carrés, ainsi que deux parties du 6 052 825 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 308,9 mètres carrés et 245,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
- une partie du lot 2 012 285 du même cadastre, d'une superficie approximative de 412 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012285.DGN, joint comme annexe 9 au sommaire décisionnel;
- une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 477,2 mètres carrés et 329,7 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012301–3.DGN, joint comme annexe 10 au sommaire décisionnel. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 326,7 mètres carrés et 231,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
- les lots 1 302 640 et 1 303 391 du même cadastre, de superficies respectives de 1 366 mètres carrés et 1 594,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires 900 et 115, boulevard René–Lévesque Ouest, joints comme annexe 11 au sommaire décisionnel;
- les lots 1 213 624, 5 663 320 et 1 213 641 du même cadastre, de superficies respectives de 50,70 mètres carrés, 247,3 mètres carrés et 164,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire lot 1 213 624,

880 et 884, rue Saint-Joachim, joint comme annexe 12 au sommaire décisionnel;

- 2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation des plans et toutes descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces fins d'acquisitions de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et des servitudes permanentes et temporaires de construction énumérées à la recommandation 1°.

CE-2021-1457 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec*, R.A.V.Q. 1395 - **LS2021-076** (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec*, R.A.V.Q. 1395.

CE-2021-1458 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1366 - **PA2021-110** (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1366.

CE-2021-1459 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du document intitulé *L'eau de Québec, fierté naturelle* - **PA2021-122** (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du document intitulé *L'eau de Québec, fierté naturelle*, joint au sommaire décisionnel, et d'en autoriser la diffusion.

CE-2021-1460 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les protocoles d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatifs à la contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec* - **PV2021-015** (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du protocole d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatif à la contribution financière du gouvernement du Canada, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole d'entente de subvention joint au sommaire décisionnel;
- 2° de la conclusion du protocole d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatif à la contribution financière du gouvernement du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole d'entente de subvention joint audit sommaire.

CE-2021-1461 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1409, et la modification de la fiche 47052 du PIQ 2021-2025 - **PV2021-016** (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1409;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1409. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 3° la modification de la fiche 47052 du PIQ 2021-2025 afin d'y ajouter une somme de 43 434 400 \$ répartie comme suit :

- 2022 : 4 500 000 \$;
 - 2023 : 18 000 000 \$;
 - 2024 : 18 000 000 \$;
 - 2025 : 2 934 400 \$.
-

CE-2021-1462 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030) - RH2021-513 (CT-RH2021-513) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030), pour agir à titre de directrice générale adjointe aux services de soutien institutionnel, à compter du 23 août 2021 (poste no 32381), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1463 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - RH2021-534 (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (D080) (poste no 40268), avec effet le 23 août 2021, jusqu'à la dotation de ce poste, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1464 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative au paiement de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires sur le tronçon TW11 pour le projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53321) - AP2021-578 (CT-2546514) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative au paiement de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires sur

le tronçon TW11 pour le projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer ladite entente.

CE-2021-1465 Modification d'un nom de parc – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - CU2021-049 (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le changement de nom du parc Saint-André, situé au 2155, boulevard Bastien, sur le territoire de l'arrondissement des Rivières;
- 2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer ce parc *Robert-Légaré, parc*.

CE-2021-1466 Ententes relatives aux versements de subventions entre la Ville de Québec et cinq organismes, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - CU2021-052 (CT-2545669) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion d'ententes relatives aux versements de subventions à intervenir entre la Ville de Québec et cinq organismes totalisant 4 000 063 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel, et selon des conditions conformes à celle mentionnées aux ententes jointes audit sommaire;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et l'assistant-greffier, à signer lesdites ententes.

CE-2021-1467 Accord de contribution n° 1 (conception des études techniques) entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, relatif à la réalisation des études techniques pour l'approvisionnement en eau potable de la *Garnison Valcartier* à partir du réseau d'eau potable de la Ville de Québec - IN2021-017 (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'accord de contribution n° 1 entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, relatif à la conception

des études techniques pour l'approvisionnement en eau potable de la *Garnison Valcartier* sous la maîtrise d'oeuvre de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celle mentionnées dans l'accord de contribution n^o 1 joint au sommaire décisionnel et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30;

- 2^o de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à ce même accord de contribution n^o 1, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30;
- 3^o d'autoriser l'ajout budgétaire au montant de 582 989 \$ et son affectation au projet relié à l'accord de contribution n^o 1.

CE-2021-1468 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-126 (Ra-2289)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1^o d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994*;
- 2^o de demander l'opinion du conseil de quartier de Vanier relativement à ce projet de modification;
- 3^o d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée, préalablement par un avis public et de tenir cette de consultation sur ce projet de modification.

CE-2021-1469 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la Ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains, R.V.Q. 3001, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-127 (Ra-2289)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1^o d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la Ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains, R.V.Q. 3001*;
- 2^o d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée, préalablement par un avis public.

CE-2021-1470 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiment du patrimoine moderne*, R.V.Q. 3019 - **PA2021-132** (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiment du patrimoine moderne*, R.V.Q. 3019.

CE-2021-1471 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour la mise à niveau des solutions de stockage - **TI2021-004** (CT-TI2021-004) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de modifier la fiche PIQ 15001 afin d'y ajouter une somme de 8 000 000 \$ en 2021;
- 2° d'approprier une somme de 8 000 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour la mise aux normes des solutions de stockage.

CE-2021-1472 Adjudication d'un contrat pour l'aménagement de pistes cyclables 2021 (PAM200703) - Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg et de Beauport (Appel d'offres public 75680) - **AP2021-477** (CT-2543435) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Gilles Audet Excavation inc.*, le contrat pour l'aménagement de pistes cyclables 2021 (PAM200703) - Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg et de Beauport, pour une somme de 2 921 740 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75680 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 juin 2021.

CE-2021-1473 Subvention à *Immigrant Québec*, pour la réalisation du *Sommet de l'immigration* à Québec, le 19 octobre 2021 - CU2021-064 (CT-2547374) — (Ra-2289)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 5 000 \$ à *Immigrant Québec*, pour la tenue du 2^e *Sommet de l'immigration* à Québec, le 19 octobre prochain.

La séance est levée à 8 h 58

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/kr